

AU 31 DÉCEMBRE 2024

HABITANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-PLANCHERS



L'ETAPE D'EXPÉRIMENTATION DE COLLECTE ALTERNÉE
des ordures ménagères et des emballages et papiers
À VOTRE PORTE ARRIVE À SON TERME.

Depuis le 1^{er} juin 2023, vous participez [avec les habitants du quartier de la Fontaine-Jolie à Granville] à une expérimentation de collecte en porte-à-porte des emballages et papiers, alternant une semaine sur deux avec la collecte des ordures ménagères. L'objectif était de tester un nouveau mode de collecte répondant à plusieurs enjeux, notamment celui de la réduction des déchets destinés à l'enfouissement.

Nous vous informons qu'au terme de 18 mois, cette étape va s'achever au 31 décembre 2024.

Nous tenons à vous remercier de votre précieuse collaboration.



Les quantités collectées d'ordures ménagères ont diminué de 20% tandis que celles d'emballages et de papiers ont augmenté, grâce au tri facilité par un service en porte-à-porte.



L'absence de bac dédié pour les emballages a compliqué le stockage de vos déchets

L'analyse de ces données va permettre à la Communauté de communes de se consacrer, en 2025, à l'étude d'une organisation et de solutions adaptées pour un déploiement futur à l'échelle intercommunale.

A partir du 1^{er} janvier 2025, vos ordures ménagères seront donc de nouveau collectées **chaque jeudi** devant chez vous. Les emballages et papiers devront, quant à eux, être déposés dans les points d'apport volontaire dédiés au tri.



AU 1^{ER} JANVIER 2025

Infos pratiques

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères doivent être présentées chaque semaine en sacs transparents dans votre bac que vous placerez devant votre habitation la veille au soir de la collecte.

Vous pouvez vous procurer des sacs transparents dans les commerces ou grandes surfaces de proximité.

Tous les jeudis

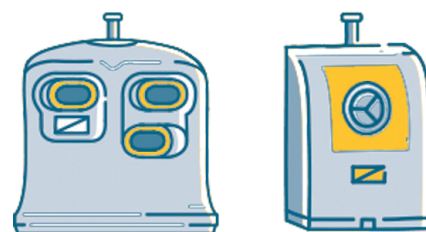


SAC TRANSPARENT
DANS LE BAC ROULANT

ET POUR LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS ?


Vous devez les apporter dans les différents points d'apport volontaire pour le tri présents sur le territoire. Déposez-les en vrac, vides et non imbriqués. Inutile de les laver !

Les consignes de tri restent les mêmes, elles vous sont rappelées sur le calendrier joint à ce courrier.



QUE FAIT-ON DU VERRE ?

Il se recycle toujours à l'infini ! Pots, bouteilles et bocaux en verre sont à déposer dans les conteneurs à verre.

 *La vaisselle ne doit pas être déposée dans les conteneurs, apportez-la en déchèterie ou jetez-la dans votre sac d'ordures ménagères.*

Si elle est en bon état, pensez à la donner !



Et pour vous aider à mieux trier, localiser facilement les points d'apport volontaire pour le tri ou les structures de réemploi les plus proches de chez vous, téléchargez l'appli Trizzy !



UN DOUTE, UNE QUESTION ?

Service déchets Granville Terre & Mer

 02 33 91 92 60

 servicedechets@granville-terre-mer.fr

